



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 9791

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales si compte tenu de l'évolution législative et de l'évolution de la jurisprudence, la réponse ministérielle à la question écrite n° 12948 publiée au Journal officiel du Sénat du 30 novembre 1995 reste d'actualité. Si non, elle souhaiterait qu'elle lui précise quel est le régime actuel de responsabilité applicable aux élus locaux.

Texte de la réponse

La question étant identique à celle posée par M. Jean-Louis Masson (n° 2424), publiée au Journal officiel du Sénat le 8 novembre 2007, il convient de se référer à la réponse ministérielle qui y a été donnée, publiée au Journal officiel du 7 février 2008, et qui est toujours d'actualité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9791

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 juin 2009

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6973

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6196